

# Sylvio Boudreau

## La francophonie canadienne entre deux chaises

Number 68, September 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/42737ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

### ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

(1992). Sylvio Boudreau : la francophonie canadienne entre deux chaises. *Liaison*, (68), 10–13.

# LA FRANCOFONIE CANADIENNE ENTRE DEUX CHAISES

*Entre autres choses, le débat constitutionnel aura souligné une absence notable parmi les intervenants appelés à décider de l'avenir du pays : celle des Canadiens français résidant en milieu minoritaire, alias les francophones hors Québec. Coincés entre l'arbre et l'écorce, le Québec d'un côté, le Canada anglais de l'autre, ils n'auront pas eu beaucoup d'occasions de faire valoir leur point de vue, même si, en fin de compte, c'est eux qui risquent d'en vivre les plus lourdes conséquences.*

*Cette situation n'est pas nouvelle. Les Franco-Canadiens, comme on tend à les appeler, se sont vus souvent oubliés dans l'interprétation fédérale de la dualité canadienne. Le secteur des arts et de la culture en est un bon exemple. Si les institutions fédérales responsables – Conseil des Arts du Canada, ministère des Communications – opèrent bien un partage de leurs fonds entre francophones et anglophones, c'est surtout au Québec que se dirigent les fonds alloués au volet francophone. Les autres communautés francophones au pays doivent souvent se battre pour y faire reconnaître jusqu'à leur existence.*

*La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), qui regroupe les porte-parole artistiques et culturels francophones à l'échelle du pays, a entrepris, depuis un an, de faire de ce dossier son principal cheval de bataille. Liaison a rencontré, pour en parler, Sylvio Boudreau, directeur général de la FCCF. Il répond aux questions de Marc Haentjens .*

**Sylvio, en tant que directeur général de la FCCF, vous menez depuis plusieurs mois des démarches pour obtenir un meilleur financement des instances culturelles fédérales à l'égard des communautés franco-canadiennes. Comment se présente la situation ?**

Il faut d'abord savoir que le gouvernement fédéral dépensera cette année plus de 2,8 milliards de dollars dans le secteur de la culture. Ce montant équivaut à près de 50% de tous les fonds dépensés par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux dans ce secteur. Si nos communautés culturelles canadiennes-françaises recevaient un financement équitable, ajusté à leur représentation au sein de la population canadienne (3,7%), c'est presque 100 millions de dollars qui seraient annuellement investis dans notre développement artistique et culturel. Mais il est évident que nous sommes loin de cette situation.

Traditionnellement, nos communautés ont surtout obtenu du gouvernement fédéral un financement pour des projets socio-culturels, un peu plus de 8 millions par année, en provenance du Secrétariat d'État. Ce dernier a principalement financé au cours des années les activités reliées à l'animation sociale et au développement culturel / communautaire. Il a toujours manifesté, par contre, une résistance à financer les groupes artistiques, même si ceux-ci prennent une part très active au développement culturel de nos communautés.

L'orientation de nos demandes vers le Secrétariat d'État nous a placés, par ailleurs, dans une forme de ghetto en nous mettant à l'écart dans d'autres ministères. Le phénomène s'en fait sentir au ministère des Communications et au Conseil des Arts du Canada, lesquels ont encore de la difficulté à nous comprendre et à nous servir équitablement. L'état de sous-financement et de sous-développement que nous connaissons en est une conséquence directe.

**Il y a tout de même des ouvertures ?**

Effectivement. Tout a commencé à l'époque où Marcel Masse était ministre des Communi-

cations et où, en réponse à nos représentations, il exprimait son intérêt à créer un programme spécial d'aide à nos communautés. Notre dossier fut toutefois mis sur la tablette. Malgré d'autres démarches au palier administratif, à la source d'ailleurs d'une certaine dose de frustrations, ce n'est qu'en octobre 1991 que notre dossier a vraiment resurgi, à la suite d'une étude menée par la Fédération culturelle, en collaboration avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, sur l'un des programmes-clés du ministère, le Programme d'initiatives culturelles (PIC).

L'étude nous a permis d'établir clairement le sous-financement de nos communautés à l'intérieur de ce programme. Un examen sommaire des programmes du Conseil des Arts du Canada nous permet d'ailleurs de démontrer qu'au niveau des critères et de l'obtention des fonds, la situation est en fait pire. Mêmes constats pour les fonds d'aide aux industries culturelles : enregistrement sonore, édition, etc.

La *Loi canadienne sur les langues officielles* et le rôle qu'elle confère au Secrétariat d'État dans la concertation interministérielle ont aussi ouvert des possibilités pour nos communautés. Les progrès sont toutefois lents et pas très visibles. Pour réussir dans cette voie, j'ai l'impression qu'il faudrait que le Bureau de la concertation interministérielle n'ait pas seulement un statut égal aux autres ministères, mais obtienne un statut supérieur, en étant, par exemple, directement responsable devant le Conseil du Trésor ou le Conseil privé. Ce Bureau nous a néanmoins aidé à ouvrir des portes dans des ministères et des organismes où nous étions jusqu'ici absents.

Notre lobbying s'intensifie donc et j'ai l'impression que nous n'avons jamais été aussi présents dans les discussions avec le gouvernement fédéral, que ce soit avec le ministère des Communications, le Conseil des Arts du Canada ou encore Musicaction, qui administre une partie de l'aide à l'enregistrement sonore.

### **Quelle forme et quelle direction prend justement ce lobbying ?**

Suite à l'étude du PIC, la FCCF a mis sur pied une Coalition nationale pour le financement des arts et de la culture. La Coalition a d'abord demandé une rencontre avec le ministre Perrin Beatty. Cette

rencontre nous a été refusée au nom de la priorité donnée par le ministre au dossier constitutionnel; mais nous avons pu rencontrer un certain nombre de fonctionnaires avec qui nous avons discuté de nos demandes et des solutions qui pourraient être mises de l'avant à l'intérieur du Ministère.

On parle de créer un fonds spécial d'aide fédéral-provincial qui permettrait de financer des projets d'infrastructures, de diffusion et peut-être de production. Le Ministère démontre jusqu'ici, au palier administratif, beaucoup de bonne volonté à concrétiser ce fonds; il a identifié des responsables pour y travailler en liaison avec la FCCF. Nous espérons seulement que cette urgence se manifesterait au niveau politique. Certaines provinces se montrent déjà très intéressées à l'idée.

Sans dévoiler tous les détails de ce fonds, je peux souligner qu'il porte sur un montant de plusieurs millions de dollars qui serait étalé sur une période de cinq ans. Il s'agit donc d'un enjeu important. Nous désirons toutefois que ce fonds soit complémentaire aux programmes existants. Nous voulons à tout prix éviter une autre forme de ghettoïsation, en remettant tous nos dossiers à l'intérieur d'un seul programme. Nous examinons ainsi la possibilité d'obtenir notre juste part des autres programmes, comme le PIC, le nouveau programme d'aide à l'édition (PADIÉ) et le programme d'aide à l'enregistrement sonore (PADES).

Le Conseil des Arts du Canada nous préoccupe également. Nous sommes d'ailleurs en train de comptabiliser la destination de ses fonds et d'établir la part que nous en recevons en comparaison avec d'autres régions. Des cas comme celui de la revue *Liaison*, qui se fait couper parce qu'elle ne répond pas aux critères établis en fonction de revues artistiques québécoises, sont inacceptables. Il faut examiner les critères des programmes, les grilles de sélection utilisées par les jurys de même que la composition et la représentativité des jurys. Si le Québec peut s'affirmer comme société distincte, nos communautés culturelles

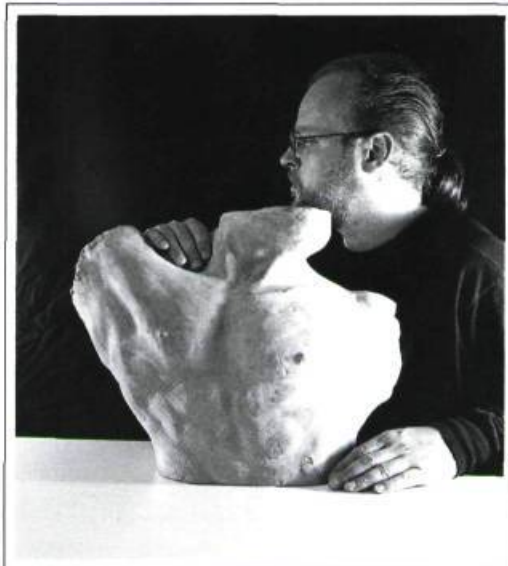


Photo : Sylvio Boudreau

peuvent aussi faire valoir leur spécificité, de par leurs créateurs, l'état de leurs infrastructures, ainsi que leur réalité sociale et culturelle.

**Quels résultats escomptez-vous de ces démarches ?**

Notre priorité va présentement à la création d'un fonds d'aide spécial qui nous permettrait d'effectuer un certain rattrapage. Mais nous avons aussi des demandes concrètes relativement à un ensemble de programmes comme le PIC, le PADES, le PADIÉ, le Programme d'aide aux musées, certaines ententes fédérales-provinciales et le Conseil des Arts du Canada. En voici quelques exemples : une plus grande flexibilité ou des critères qui tiennent davantage compte de la réalité de nos communautés; une meilleure représentation de nos communautés au sein des jurys; une meilleure connaissance de notre spécificité; un dialogue plus soutenu entre nos groupes et les instances fédérales concernées.

**Une dévolution culturelle  
risquerait d'engendrer  
des politiques  
non pas au service  
de la création  
mais au service  
d'intérêts économiques.**

***Croyez-vous que vos démarches ont des chances d'aboutir ?***

Un travail énorme nous attend certainement dans les trois prochaines années, si nous voulons obtenir une place équitable au sein des instances fédérales. Mais je suis optimiste, surtout lorsque je vois l'unanimité et la convergence du milieu artistique à

l'intérieur de nos communautés. Il y a un regain, on sent que les gens veulent foncer et visent des sommets plus élevés. D'un autre côté, l'instabilité politique présente peut aussi tout faire basculer. Je pense à un échec des négociations constitutionnelles, à un remaniement ministériel, à des élections, à un changement de gouvernement... Il faut donc prendre garde. Tout cela ne sera possible que si les efforts sont maintenus de façon constante. Il ne faut pas oublier que les gouvernements doivent faire face à de nombreuses demandes, souvent divergentes, et que personne ne nous donnera gratuitement une place si nous ne nous montrons pas décidés à la prendre et à la maintenir.

Je crois, par contre, que le fédéral tient là une chance merveilleuse de démontrer son attachement à nos communautés. La balle est donc aussi dans son camp. L'intérêt du fédéral à travailler de concert avec les provinces pourrait par ailleurs favoriser l'engagement de certaines provinces à l'égard de nos communautés, peut-être pas toutes mais, du moins, celles qui croient à un Canada anglophone et francophone.

***Comme vous le suggérez, l'évolution du débat constitutionnel pourrait sérieusement affecter le résultat de vos démarches. Comment en anticipez-vous les conclusions ?***

Si je pouvais répondre avec certitude à cette question, je serais probablement riche et à l'emploi des différents bureaux gouvernementaux qui négocient le dossier constitutionnel. Je pense que si le Québec se sépare, ce ne sera certainement pas drôle pour les communautés francophones.

Si un nouvel arrangement du pays survient – et je crois que c'est nécessaire –, j'espère qu'il comprendra des garanties constitutionnelles pour nos communautés. Si aucune garantie n'était donnée à leur épanouissement et à leur développement, en d'autres termes si l'on hypothéquait le maintien de la dualité linguistique au pays, ce serait extrêmement regrettable. Et ça n'empêcherait pas, selon moi, la séparation du Québec à long terme. Mais je ne peux l'imaginer. La présence du français à la grandeur du Canada crée des liens privilégiés, une identité particulière, et on ne peut le voir autrement que comme une force.

L'autre danger que nous courons dans les présentes négociations réside dans la dévolution possible de la culture aux provinces. Bien que ça pourrait, politiquement, satisfaire le Québec, je suis convaincu que ce serait une erreur. Il n'est pas dit, d'ailleurs, que le Québec y serait même gagnant, vu les conditions de financement dont il bénéficie présentement au sein des institutions fédérales.

Mais ce serait sûrement dommageable à l'ensemble du pays. La culture et les communications sont, en effet, les principaux moyens que possède le gouvernement canadien pour créer un sens d'appartenance et d'identité. En abandonnant aux provinces le droit exclusif de légiférer et de dépenser dans le domaine culturel, le fédéral court le

risque que chaque province développe une politique culturelle autonome, non pas au service de l'identité et de la création, mais au service d'intérêts économiques, tels le tourisme, les échanges intergouvernementaux... Pire encore, il se pourrait bien que les fonds dévolus à la culture soient alors transférés dans d'autres secteurs jugés plus prioritaires, comme la santé ou les routes.

**La culture ne serait donc plus un droit ou une finalité, mais un moyen d'appuyer le développement économique.**

Exactement. Je rejoins, à cet égard, mes compatriotes québécois et anglophones du secteur des arts qui voient dans la dévolution une atteinte à la liberté de création. Je crois également, comme eux, qu'elle nous fermerait un accès vital à des marchés internationaux, du fait que peu de provinces ont les moyens d'établir des relations soutenues avec d'autres pays.

Pour nos communautés, la dévolution serait également dramatique. Elle conduirait d'abord à créer entre nous des barrières géographiques qui vont à l'encontre de notre développement. Le fait est que nos réalités culturelles, contrairement peut-être au Québec, ne peuvent pas être confinées à une seule province, mais s'étendent à l'échelle du territoire canadien. On peut aussi s'inquiéter du fait que les provinces n'ont jamais été trop généreuses à l'égard de nos communautés.

J'espère donc, pour toutes ces raisons, qu'on renoncera à la dévolution exclusive des responsabilités en matière culturelle vers les provinces. Je vois beaucoup plus de réalisme dans le maintien de compétences conjointes fédérales-provinciales, en y adjoignant la possibilité de signer des ententes bilatérales. C'est d'ailleurs dans cette perspective que s'inscrit le fonds d'aide spécial que nous tentons présentement de négocier.

**Comment comptez-vous dans les prochains mois faire entendre votre voix ?**

Il est sûr que jusqu'ici nos communautés ont été davantage perçues comme un produit à négocier que comme un partenaire réel à la table des négociations. L'un des mérites du débat constitutionnel aura été, au moins, de nous mettre à l'agenda de certains



Photo : Sylvio Boudreau

ministères et de les obliger à définir les moyens de nous aménager un espace à l'intérieur de leur mandat.

Au delà des discussions engagées à ce niveau, il nous faut toutefois continuer de revendiquer notre place – et notre spécificité – dans une redéfinition globale du pays. C'est dans ce sens que se sont inscrites nos interventions devant la Commission Beaudoin-Dobby; dans ce sens que nous avons axé nos démarches auprès du Secrétaire d'État et du ministre des Communications. C'est également le message que nous avons adressé à la Conférence canadienne des arts lors de la conférence nationale qu'elle organisait, l'hiver dernier, sur la nécessité d'établir une politique fédérale en matière culturelle.

Et lorsque le ministère des Communications décidera, enfin, de mener des consultations en vue de l'établissement d'une (véritable) politique culturelle canadienne, nous serons de nouveau présents pour faire entendre notre voix.

**Pensez-vous que cette voix sera entendue ?**

Entendue, oui. Comprise ? L'avenir le dira...